



## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'énergie durable

#### Vingt-huitième session

Genève, 25-27 septembre 2019

### Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa vingt-sixième session

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction et participation .....	1–5	3
II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....	6–9	3
III. Questions relatives au Comité de l'énergie durable (point 2 de l'ordre du jour) .....	10–12	4
A. Élection du Bureau .....	10–12	4
IV. Débat de haut niveau : Accélérer et approfondir la transition vers un système de gestion durable de l'énergie (point 3 de l'ordre du jour) .....	13–26	4
A. Moyens de promouvoir l'énergie durable : présentation des résultats et recommandations .....	16–17	5
B. Discussion avec les organes subsidiaires .....	18–19	5
C. Dialogue stratégique de haut niveau avec les pays .....	20–26	6
V. Atteindre la neutralité carbone dans la région de la CEE (point 4 de l'ordre du jour) .....	27–42	7
A. Modernisation des infrastructures énergétiques et transition « juste » .....	28–33	7
B. Production d'électricité décarbonée .....	34–42	8
VI. Gestion durable des ressources (point 5 de l'ordre du jour) .....	43–87	9
A. Évolution du secteur du gaz jusqu'en 2050 et interaction avec les énergies renouvelables .....	44–45	9
B. Gestion des ressources dans un monde sous contrainte carbone .....	46	10
C. Groupes d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, du gaz et de la gestion des ressources : mandats et plans de travail .....	47–64	10
D. Efficacité, villes et économie circulaire .....	65–66	12



E.	Groupes d'experts de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable et du méthane provenant des mines de charbon : mandats et plans de travail .....	67-87	12
VII.	Égalité des sexes et énergie (point 6 de l'ordre du jour) .....	88-89	15
VIII.	Activités régionales de sensibilisation et de collaboration (point 7 de l'ordre du jour) .....	90-101	15
A.	Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale .....	90-91	15
B.	Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement .....	92-93	15
C.	Forum international sur l'énergie au service du développement durable .....	94-101	15
IX.	Travaux futurs du Comité de l'énergie durable (point 8 de l'ordre du jour) .....	102-118	16
A.	Examen des résultats et de la planification du sous-programme .....	102-110	16
B.	Approbation de documents .....	111-114	17
C.	Questions diverses .....	115	18
D.	Adoption du rapport et clôture de la session .....	116-118	18

## I. Introduction et participation

1. Le rôle de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le domaine de l'énergie durable est de contribuer à améliorer l'accès de tous à une énergie abordable et propre et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur énergétique dans la région. Par son action, elle encourage la concertation sur les orientations et la coopération à l'échelle internationale entre les gouvernements, les entreprises du secteur et d'autres parties prenantes. Le Comité de l'énergie durable (ci-après le Comité) met aujourd'hui l'accent, dans les activités de ses six organes subsidiaires, sur l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, les systèmes de production moins polluante d'électricité, le méthane provenant des mines de charbon, le gaz naturel et la gestion durable des ressources.

2. Le Comité a eu l'occasion de faire le point sur ses procédures, sa structure et ses activités lors de la consultation informelle à participation non limitée qu'il a tenue le 16 mai 2019 à Genève. À sa vingt-huitième session, le Comité a poursuivi ses délibérations et a procédé à des échanges de vues sur la transition énergétique actuellement en cours et le rôle que le Comité et ses six organes subsidiaires pouvaient jouer pour accélérer et approfondir la transition vers un système de gestion durable de l'énergie. Cette session s'est tenue à Genève du 25 au 27 septembre 2019.

3. Près d'une centaine d'experts des États membres de la CEE ci-après y ont participé : Allemagne, Autriche, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Norvège, Pologne, République de Macédoine du Nord, République de Moldova, Suisse, Turkménistan et Ukraine. Un représentant de l'Union européenne était également présent.

4. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les institutions universitaires ci-après étaient représentées : Centre du charbon propre de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), Forum international de l'énergie, International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Conseil mondial de l'énergie (CME), Forum économique mondial, Association générale des exploitants de charbon Assocarboni, Groupe Unison, Association mondiale du charbon, World Nuclear Association (WNA), Innovationsregion Lausitz GmbH, Fondation EMS, Green Building Alliance, Methane Center, Municipal Budget Education Organization « Aerospace licy N13 » Khimky, Chambre polonaise d'écologie, association Solarspar, Comité d'État sur les ressources minérales, Université de Boston, Université de la ville de Dublin /Hydrogen Ireland, EUCLID, UniDistance Suisse, Institut Fraunhofer pour la recherche sur les systèmes et l'innovation, Institut Fraunhofer des technologies de l'environnement, de la sécurité et de l'énergie (UMSICHT), HEIG-VD (IIDE) de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), Centre de recherches Helmholtz sur l'environnement (UFZ), Institut d'études avancées sur la durabilité (IASS Potsdam), projet Enavi (Kopernikus) de l'Institut Reiner Lemoine, Global Climate Forum, Imperial College de Londres, Institut interdisciplinaire du développement de l'entreprise, Centre d'études sur l'énergie SKOLKOVO de l'École de management de Moscou, Université d'études technologiques Nanyang de Singapour, Oxford Institute for Energy Studies, Université de Genève et Université de Leeds.

5. À l'invitation du secrétariat, des experts indépendants et des représentants du secteur privé ont également pris part à la session.

## II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

**Document(s) :** ECE/ENERGY/122 – Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-huitième session.

6. Le Président du Comité, M. Jürgen Keinhorst, a ouvert la session et a présenté l'ordre du jour provisoire, qui a été adopté sans modification.

7. Il a évoqué les défis que les pays doivent relever pour honorer les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Accord de Paris sur le climat. Il a souligné l'importance des conclusions du Sommet sur l'action pour le climat, qui a coïncidé en partie avec la session du Comité, ainsi que les implications qu'elles pouvaient avoir pour les travaux du Comité. Il a invité les représentants à réfléchir aux moyens d'accélérer et d'approfondir la transition vers un avenir durable qui ne laisse personne de côté.

8. Le Président a informé le Comité qu'il assurerait la présidence de la session pour l'examen des points 1 à 3 et 7 à 8 a) de l'ordre du jour provisoire. La session serait présidée par M. Barry Worthington, Vice-Président du Comité et Président du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, pour l'examen du point 4, puis par M. David MacDonald, Vice-Président du Comité et Président du Groupe d'experts de la gestion des ressources, pour l'examen des points 5 a) à c) et 8 b) à d), et par M. Aleksandar Dukovski, Vice-Président du Comité et Président du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, pour l'examen des points 5 d) à 6.

9. Le Comité est convenu d'examiner les conclusions et recommandations après l'examen de chacun des points de l'ordre du jour, puis d'adopter le rapport du Comité à la fin de la vingt-huitième session.

### **III. Questions relatives au Comité de l'énergie durable (point 2 de l'ordre du jour)**

#### **A. Élection du Bureau**

10. Le Comité a élu M. Jürgen Keinhorst (Allemagne) Président et M. Admir Softić (Bosnie-Herzégovine), M<sup>me</sup> Natela Turnava (Géorgie), M. James Gannon (Irlande), M. Gilberto Dialuce (Italie), M. Pawel Pikus (Pologne), M. Alexander Tolparov (Fédération de Russie), M. Jean-Christophe Füeg (Suisse) et M<sup>me</sup> Nataliya Boyko (Ukraine) Vice-Présidents jusqu'à la fin de sa trentième session.

11. Les mandats des Vice-Présidents déjà élus, à savoir M. Talgat Karashev (Kazakhstan), M<sup>me</sup> Jelena Simovic (Serbie) et M. Jarad Daniels (États-Unis), couraient pour une durée de deux ans à partir de la date de leur élection, jusqu'à la fin de la vingt-neuvième session du Comité. Par souci de continuité, le Comité a souligné qu'il fallait faire en sorte que tous les membres du Bureau ne soient pas élus en même temps.

12. Les Présidents des organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable sont Vice-Présidents de droit (actuellement M Aleksandar Dukovski, Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, M. Barry Worthington, Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, M. Raymond Pilcher, Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, M. Francisco de la Flor, Groupe d'experts du gaz, M. Nazir Ramazanov, Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, et M. David McDonald, Groupe d'experts de la gestion des ressources).

### **IV. Débat de haut niveau : Accélérer et approfondir la transition vers un système de gestion durable de l'énergie (point 3 de l'ordre du jour)**

**Document(s) :** ECE/ENERGY/2016/7 – Moyens de promouvoir l'énergie durable ;  
ECE/ENERGY/2018/1 – Moyens de promouvoir l'énergie durable :  
rapport de situation ;  
ECE/ENERGY/2019/1 – Moyens de promouvoir l'énergie durable :  
accélérer la transition dans la région de la Commission économique  
pour l'Europe.

13. En 2014, le Comité est convenu de mettre sur pied le projet extrabudgétaire consacré aux moyens de promouvoir l'énergie durable, de manière à mener un dialogue approfondi

sur les conséquences de la transition en cours sous tous ses angles. Le projet s'est avéré un moyen important de mesurer les lacunes à combler pour atteindre les objectifs du Programme 2030 liés à l'énergie ainsi que les possibilités dont disposent les pays de la région à cette fin.

14. Le projet s'articule autour de trois éléments clefs : i) l'élaboration d'options stratégiques et techniques concernant l'énergie durable à l'horizon 2050 au moyen de la modélisation et de la consultation d'experts ; ii) la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce permettant de suivre et d'anticiper la réalisation des objectifs en matière d'énergie durable ; et iii) la facilitation d'un dialogue politique de haut niveau pour permettre aux pays d'échanger des vues sur les options qu'ils ont retenues, afin de trouver des solutions concrètes pour accélérer et approfondir la transition énergétique.

15. Le débat de haut niveau a été consacré à la présentation des résultats de la première phase du projet.

## **A. Moyens de promouvoir l'énergie durable : présentation des résultats et recommandations**

16. Au nom de l'équipe de modélisation, M. H.-Holger Rogner, de l'International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA), a présenté les résultats définitifs obtenus et le Comité a été informé de l'état d'avancement du projet. Les réactions exprimées et les recommandations formulées seront intégrées dans le rapport final du projet et il en sera tenu compte pour définir les futures activités du projet.

17. L'intervenant a engagé le Comité à concevoir l'avenir de manière globale et réaliste, en rappelant l'urgence et l'ampleur des changements qu'il convient d'opérer pour que les engagements pris par les pays deviennent réalité. Il a établi un lien entre des politiques générales efficaces et les actions concrètes sur le terrain. Les diverses observations ont porté sur les difficultés relevées aux niveaux mondial et régional dans le domaine de l'énergie et des conclusions ont été formulées concernant l'orientation prise par la région dans ce domaine.

## **B. Discussion avec les organes subsidiaires**

18. Les discussions avec les représentants des six organes subsidiaires ont permis de préciser certaines des difficultés rencontrées sur le plan technologique dans le cadre de la transformation énergétique actuellement en cours. En particulier, les intervenants ont examiné les principaux éléments moteurs, les incertitudes critiques et les inconnues qui pèsent sur l'évolution des systèmes énergétiques et l'innovation dans ce domaine. Les observations ont également porté sur la gestion des ressources, les domaines de convergence et les aspects sociaux qui sont souvent non quantitatifs et donc difficiles à prendre en compte dans les opérations de modélisation.

19. La séance du matin s'est terminée par une présentation des boîtes à outils pour la transition énergétique et une exposition interactive présentée par les institutions partenaires Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS), Global Climate Forum (GCF) et Conseil mondial de l'énergie (CME). Les représentants ont été invités à mettre en pratique les boîtes à outils pour la transition énergétique, notamment pendant les pauses prévues pour le déjeuner et en soirée. Ces boîtes à outils (projet Enavi (Kopernikus) – Transition énergétique – Système de navigation ; Simulateur de scénarios relatifs à la mobilité durable ; et boîte à outils du CME pour la transition énergétique) sont transposables d'une région et d'un secteur à l'autre et comportent bon nombre d'éléments se rapportant au projet. La séance, s'inscrivant dans le cadre d'un apprentissage commun et d'un partage d'informations avec les partenaires et les parties prenantes, a apporté un éclairage supplémentaire au Comité lors de ses délibérations sur les moyens de promouvoir l'énergie durable.

## C. Dialogue stratégique de haut niveau avec les pays

**Document(s) :** ECE/ENERGY/2019/1 – Moyens de promouvoir l'énergie durable : accélérer la transition dans la région de la Commission économique pour l'Europe.

20. Compte tenu de la diversité des avis concernant le sens de l'expression « énergie durable » et la stratégie à adopter pour atteindre les objectifs correspondants, les participants au débat de haut niveau ont examiné les résultats du projet au regard des particularités sous-régionales de la CEE et le rôle des technologies et de l'innovation dans l'optique de l'énergie durable. Les observations ont porté sur la nécessité d'analyses approfondies dans le cadre des travaux de modélisation et d'établissement de scénarios, le renforcement des capacités, la mise en place d'un système d'alerte précoce et le suivi des indicateurs énergétiques conformément au Programme 2030, pour appuyer notamment les manifestations organisées en marge du Sommet sur l'action pour le climat à New York.

21. Le Comité a été invité à donner des indications concernant l'orientation future de son programme de travail et l'amélioration du rôle et de l'efficacité de ses organes subsidiaires à l'appui de la réalisation des résultats escomptés, en vue d'accélérer la fourniture d'énergie dans l'optique du développement durable et d'asseoir sa réputation de partenaire crédible et pertinent.

22. Le Comité a remercié les donateurs, les États membres, les experts et le conseil consultatif de l'appui fourni au projet supervisé par le Comité, dont on trouvera un résumé dans les parties I à VI du document ECE/ENERGY/2019/1, et il a invité les États membres à faire part de leurs observations concernant la partie VII de ce document.

23. Il a en outre remercié ses six organes subsidiaires d'avoir donné forme au projet et d'avoir participé aux dialogues sur les politiques et les technologies. Le Comité a pris note des recommandations qu'ils avaient formulées concernant l'efficacité et l'utilité des approches, structures et plans de travail actuels lors des consultations informelles à participation non limitée tenues le 16 mai 2019. Les groupes d'experts sont invités à continuer de participer au projet.

24. Compte tenu des échanges de vues antérieurs, le Comité a pris note des résultats de la première phase du projet, notamment les consultations multipartites en cours, les activités sous-régionales, un modèle de système d'alerte rapide et des références technologiques. En outre, le Comité :

a) A pris note du document ECE/ENERGY/2019/1, qui contient des recommandations de politique générale, en faisant observer que toutes les options techniques qui contribuent au Programme 2030 et à l'Accord de Paris auront un rôle à jouer dans la modernisation du système énergétique dans la région de la CEE ;

b) A demandé au Comité exécutif de la CEE d'envisager de communiquer au Conseil économique et social les résultats préliminaires du projet concernant les options stratégiques de la région en matière d'énergie durable et la manière dont elles s'imbriquent avec le Programme 2030 ;

c) A demandé au secrétariat de tirer parti des résultats du projet pour apporter une contribution de fond aux diverses initiatives relatives au climat et au développement durable telles que le Sommet sur l'action pour le climat, le Cadre de suivi mondial, la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et des objectifs de développement durable connexes, et le forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

d) A chargé le secrétariat de mener le projet à terme et de présenter un rapport final à sa prochaine session ; le rapport final devrait comprendre un résumé à l'intention des décideurs, qui servirait de base au dialogue politique sur les options dont disposent les pays en matière d'énergie durable ;

e) A demandé aux groupes d'experts d'affiner les conclusions, les recommandations et les observations clés à verser au rapport final du projet en mettant à profit 1) des recherches sur les politiques et mesures existantes et des suggestions

concernant les possibilités d'action et 2) les réactions que pourront susciter les cibles, les paramètres de mesure et les repères envisageables pour un système d'alerte rapide ;

f) A demandé au secrétariat et aux groupes d'experts de tenir compte, dans l'élaboration de leurs futurs plans de travail, des conclusions du projet relatif aux moyens de promouvoir l'énergie durable ;

g) Envisage d'organiser un dialogue politique de haut niveau avec les pays sous réserve qu'un pays soit disposé à l'accueillir (voir également l'alinéa d) ci-dessus) ;

h) A chargé le secrétariat d'établir un document de réflexion sur la phase II du projet pour approbation par le Bureau, qui devrait être suivi de consultations avec les États membres dans le cadre du Comité exécutif avant d'être présenté officiellement à celui-ci ;

i) A recommandé qu'un plus grand nombre de pays et d'autres parties intéressées participent et contribuent au projet et demandé au secrétariat de veiller à ce que la phase II du projet bénéficie du financement nécessaire ;

j) A demandé que des contacts soient établis avec les autres commissions régionales en vue d'une concertation sur les principales conclusions du projet et a chargé le secrétariat de favoriser la tenue d'échanges plus poussés ; et

k) A noté que la première phase du projet s'achèverait le 31 octobre 2019.

25. Le Comité a examiné les résultats du dialogue stratégique à l'échelle du Comité organisé le 16 mai 2019 à Genève, a réaffirmé qu'il fallait faire cadrer, sur le plan stratégique, son mandat et son programme de travail avec le Programme 2030, s'agissant non seulement de l'objectif de développement durable 7, mais aussi des objectifs 9, 11, 12, 13 et 17, et s'est déclaré favorable aux travaux sur les interactions et à l'établissement de liens dans le cadre du sous-programme sur l'énergie durable.

26. Le Comité a recommandé de mettre à profit cette occasion pour permettre à la CEE et au Comité de renforcer leur rôle de plateforme neutre propice au dialogue sur les politiques et les technologies concernant la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'énergie et des cibles connexes.

## **V. Atteindre la neutralité carbone dans la région de la CEE (point 4 de l'ordre du jour)**

**Document(s) :** ECE/ENERGY/2019/2 – Atteindre d'ici à 2050 la neutralité carbone dans la région de la Commission économique pour l'Europe – document de travail sur le rôle des combustibles fossiles dans l'énergie durable.

27. On entend par « neutralité carbone » l'objectif consistant à parvenir à des émissions nettes nulles de CO<sub>2</sub>, par un équilibre entre les émissions de carbone et le retrait du carbone ou tout simplement par un arrêt total des émissions (transition vers une « économie de l'après-carbone »). De nombreux pays tendent déjà vers cet objectif. Vu que les combustibles fossiles continueront probablement de jouer un rôle important pour les États membres de la CEE à court et à moyen terme, il faudra, pour atteindre la neutralité carbone, recourir à des technologies de captage et de stockage du dioxyde carbone (CSC) ainsi qu'à d'autres techniques et mesures de compensation des émissions de carbone, visant par exemple à accroître la capacité d'absorption des forêts.

### **A. Modernisation des infrastructures énergétiques et transition « juste »**

28. Un groupe multipartite a examiné diverses méthodes qu'il est possible d'appliquer pour réaliser une transition « juste » susceptible de constituer une approche intégrée du développement durable. Une telle approche tiendrait compte du progrès social, de la protection de l'environnement et de la réussite économique en envisageant de restructurer les infrastructures énergétiques à l'échelle régionale.

29. Le groupe a examiné le cas de la Haute-Silésie, en Pologne, région qui continue à produire et à utiliser du charbon pour alimenter la production industrielle. Les émissions de CO<sub>2</sub> et de méthane représentent un défi de taille. Les membres du groupe, ayant une expérience des problèmes liés au contexte industriel de la région, ont exposé leurs points de vue sur des stratégies efficaces de transition « juste » et la profonde transformation structurelle en cours. Le groupe a formulé des recommandations concernant les travaux futurs du sous-programme sur l'énergie durable.

30. À la lumière des débats, le Comité :

31. A pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'élaboration du projet transversal sur la transformation du secteur de l'énergie et des efforts déployés par le secrétariat pour obtenir les ressources nécessaires. Le Comité s'est félicité du partenariat instauré avec l'Université de Boston<sup>1</sup> et des activités communes menées dans le cadre du projet concerné.

32. A noté que des experts avaient l'intention de réaliser des études de faisabilité et des projets de démonstration détaillés, a invité les pays à participer au projet en proposant des sites pilotes et en apportant un appui à l'élaboration du projet, et a chargé le secrétariat, sur la base d'un document de réflexion, d'obtenir un financement pour le projet et d'associer de nouveaux partenaires au programme.

33. A prié le Président d'informer le Comité exécutif de l'approbation par le Comité d'un projet sur une transition « juste » dès que l'occasion se présenterait.

## **B. Production d'électricité décarbonée**

34. Un groupe multipartite a fait part au Comité des perspectives relatives au rôle du charbon dans le bouquet énergétique et des raisons de sa persistance dans le système. La séance a également permis de se faire une idée des sources de financement et des tendances actuelles en la matière, ainsi que des mesures nécessaires pour parvenir à la neutralité carbone, en tenant compte de toutes les technologies énergétiques. Les experts ont ensuite fait des observations sur les actions à engager pour moderniser les infrastructures et parvenir à la neutralité carbone afin d'éviter une désertification de la région et de ne laisser personne de côté.

35. Il a notamment été question du rôle que pouvaient jouer le captage et le stockage du CO<sub>2</sub> dans une société neutre en carbone, de la conception et de la flexibilité du marché de l'énergie dans l'optique d'un recours croissant à des sources d'énergies renouvelables intermittentes et de l'importance du financement de projets d'énergie propre. Les intervenants ont insisté sur le contexte économique au sens large, les choix des pays étant guidés par des considérations économiques et sociales, et ils ont recommandé de ne pas sous-estimer le niveau des émissions de méthane provenant du secteur du charbon, qui ne cessent d'augmenter à mesure que le secteur extractif exploite des ressources enfouies plus profondément. L'atténuation des émissions de carbone est possible sous réserve d'un financement suffisant. Le groupe a aussi formulé des recommandations concernant les travaux futurs du sous-programme sur l'énergie durable.

36. Le secrétariat a donné des informations sur le document de travail intitulé « Atteindre d'ici 2050 la neutralité carbone dans la région de la Commission économique pour l'Europe », décrivant le rôle des combustibles fossiles dans le domaine de l'énergie durable (ECE/ENERGY/2019/2). Les représentants ont fait des observations sur les défis à relever pour exécuter le Programme 2030 dans toutes ses dimensions et d'une manière intégrée.

<sup>1</sup> Un mémorandum d'accord a été signé avec l'Université de Boston dans le cadre de la vingt-septième session du Comité. Il peut être consulté à l'adresse suivante : [https://www.unece.org/fileadmin/DAM/97\\_MoU\\_between\\_UNECE\\_and\\_Trustees\\_of\\_Boston\\_University\\_signed2.pdf](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/97_MoU_between_UNECE_and_Trustees_of_Boston_University_signed2.pdf).



37. À la lumière des débats, le Comité :

38. A reconnu qu'il importait, pour atteindre la neutralité carbone, d'équilibrer les émissions de carbone provenant des combustibles fossiles et a pris note des principes énoncés dans le document ECE/ENERGY/2019/2 (par. 12 et suiv.) et du calendrier proposé.

39. A demandé au Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité d'engager un débat sur les obstacles à surmonter pour atteindre les objectifs du Programme 2030 dans toutes ses dimensions et d'une manière intégrée, pragmatique et rationnelle sur les plans économique, social et écologique.

40. A demandé que le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité élabore des instruments ambitieux afin de réduire l'empreinte écologique des énergies fossiles, notamment en établissant des lignes directrices relatives aux nouveaux investissements dans les énergies fossiles qui soient conformes aux objectifs de l'Accord de Paris ainsi qu'aux objectifs et cibles du Programme 2030, en établissant, en publiant et en diffusant un guide des pratiques optimales concernant les émissions de méthane, et en faisant mieux connaître les recommandations de la CEE sur les procédés de CSC.

41. A chargé le secrétariat d'établir, en collaboration avec les groupes d'experts et les autres comités de la CEE, une note exposant la position de la CEE sur la neutralité carbone, dans laquelle figureraient des recommandations sur les moyens d'y parvenir et la place future des combustibles fossiles, y compris les procédés de CSC. Cette déclaration pourrait être élaborée à l'occasion de réunions des organes subsidiaires et sous la supervision des différents bureaux.

42. A chargé en outre le secrétariat de faciliter la mise au point par l'ensemble de ses organes subsidiaires de notes d'information, de propositions de financement et d'activités de sensibilisation relatives à la neutralité carbone.

## **VI. Gestion durable des ressources (point 5 de l'ordre du jour)**

43. Cette séance a été consacrée à l'utilisation responsable des ressources naturelles qu'exigera la transition vers une société à faible émission de carbone. Aux fins de la révolution énergétique en cours, il est essentiel de garantir l'accès à des matières premières d'une importance primordiale et aux terres rares, mais aussi de tirer parti des technologies existantes et de les adapter aux besoins futurs. La séance a porté sur la région de la CEE et les incidences géopolitiques à envisager.

### **A. Évolution du secteur du gaz jusqu'en 2050 et interaction avec les énergies renouvelables**

44. La séance, animée conjointement par le Groupe d'experts du gaz et le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, a permis aux participants d'échanger des vues sur les trajectoires possibles du secteur du gaz jusqu'en 2050 et les interactions avec les énergies renouvelables. Un groupe multipartite a examiné la mesure dans laquelle des synergies entre le secteur traditionnel de l'énergie et les nouvelles énergies, par exemple le gaz naturel et les énergies renouvelables, pourraient faciliter une réelle transformation en profondeur du système énergétique actuel.

45. Les intervenants ont présenté des modèles tenant compte des corrélations entre l'électricité, les énergies renouvelables et le gaz et ont examiné les problèmes à surmonter pour intégrer les sources d'énergie renouvelables dans le réseau. Ils ont émis des recommandations concernant les politiques qui pourraient mettre à profit les synergies à l'échelle du système entre les sources d'énergie renouvelables intermittentes et l'infrastructure gazière et accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de projets relatifs à l'utilisation de gaz renouvelables/décarbonés. Il a été rendu compte des résultats de l'atelier organisé avant la session du Comité, le 24 septembre 2019, pour mieux comprendre le rôle du gaz naturel dans la réalisation du Programme 2030. Le groupe a aussi formulé des recommandations sur les travaux futurs du sous-programme sur l'énergie durable.

## B. Gestion des ressources dans un monde sous contrainte carbone

46. Un groupe multipartite a examiné comment la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et le Système de gestion des ressources des Nations Unies pourraient contribuer à la gestion des ressources dans la transition vers la neutralité carbone et la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Les intervenants ont souligné que la transition énergétique nécessiterait des quantités considérables de matières premières essentielles et ont réfléchi à des questions telles que la gestion durable des ressources et les aspects géopolitiques, les moyens d'améliorer l'efficacité de la production et de la consommation en créant les services nécessaires dans l'optique du développement durable et des changements climatiques, et l'instauration d'un cadre propice au financement par le marché des capitaux. Le groupe a aussi fait des recommandations concernant les travaux futurs du sous-programme sur l'énergie durable.

## C. Groupes d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, du gaz et de la gestion des ressources : mandats et plans de travail

**Document(s) :** ECE/ENERGY/2019/7 – Plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2020-2021 ;  
ECE/ENERGY/2019/10 – Plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2020-2021 ;  
ECE/ENERGY/2019/11 – Plan de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources pour 2020-2021 ;  
ECE/ENERGY/2019/14 – Guide des pratiques optimales pour une gestion efficace du méthane dans le secteur pétrolier et gazier : suivi, notification, vérification et mesures d'atténuation ;  
ECE/ENERGY/2019/15 – Guide de l'application aux énergies solaires de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources ;  
ECE/ENERGY/2019/16 – Guide de l'application aux énergies éoliennes de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources ;  
ECE/ENERGY/2019/17 – Présentation générale de la mise à jour de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources.

47. Au cours de cette séance, les Présidents des trois groupes d'experts ont rendu compte de la mise en œuvre de leurs plans de travail respectifs pour 2018-2019, des activités des bureaux et des principaux faits nouveaux survenus depuis la vingt-septième session.

48. À la lumière des débats, le Comité :

### 1. Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité

49. A noté avec satisfaction que le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles avait changé de nom pour s'appeler le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, comme le Comité l'avait demandé à sa vingt-septième session (ECE/ENERGY/2018/2, par. 61) au vu du rôle crucial que joue l'électricité dans la transformation en profondeur du système énergétique.

50. A pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité dans la réalisation des activités qui lui avaient été confiées, ainsi que de son plan de travail pour 2018-2019.

51. A approuvé la demande du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, relative à la prorogation de son mandat jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi que son plan de travail pour 2020-2021, avec possibilité de prolongation.

## 2. Groupe d'experts du gaz

52. A pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le Groupe d'experts du gaz dans la réalisation des activités qui lui avaient été confiées, et de son plan de travail pour 2018-2019.

53. A constaté avec satisfaction que le Guide des pratiques optimales pour une gestion efficace du méthane dans le secteur pétrolier et gazier : suivi, notification, vérification et mesures d'atténuation (ECE/ENERGY/2019/14) était terminé, a approuvé ce document et a demandé aux groupes d'experts compétents d'entamer, avec l'appui du secrétariat, des activités de diffusion, comme prévu dans leurs plans de travail respectifs.

54. Sachant que les combustibles gazeux – qu'il s'agisse du gaz naturel classique, des gaz renouvelables/décarbonés ou de l'hydrogène – resteront un important vecteur énergétique pendant un certain temps, a demandé au Groupe d'experts d'aider les États membres de la CEE à mettre en place des mesures propres à stimuler l'adoption de projets portant sur les gaz renouvelables, décarbonés et à teneur faible ou nulle en carbone. Il a chargé le secrétariat de s'employer à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour appuyer les activités dans ce domaine, notamment la création d'une équipe spéciale. Il a demandé au Groupe d'experts du gaz de collaborer avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable sur cette question.

55. A approuvé la demande du Groupe d'experts du gaz relative à la prorogation de son mandat jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi que son plan de travail pour 2020-2021, avec possibilité de prolongation.

## 3. Groupe d'experts de la gestion des ressources

56. Comme suite à la décision adoptée par le Comité exécutif à sa cent deuxième réunion (EXCOM/CONCLU/102), a pris note avec satisfaction du changement de nom du Groupe d'experts de la classification des ressources en Groupe d'experts de la gestion des ressources. Soulignant que la décision 2004/233 du Conseil économique et social devait être actualisée pour tenir compte de la nouvelle appellation de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et de l'élargissement de ses domaines d'application, il a demandé au Groupe d'experts d'entamer le processus de mise à jour correspondant.

57. A pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le Groupe d'experts de la gestion des ressources dans la réalisation des activités qui lui avaient été confiées, ainsi que de son plan de travail pour 2018-2019.

58. A approuvé la demande du Groupe d'experts de la gestion des ressources relative à la prorogation de son mandat jusqu'au 31 décembre 2024, avec possibilité de prorogation ultérieure, ainsi que son plan de travail pour 2020-2021. Compte tenu de sollicitations croissantes et de l'élargissement du domaine de compétence du Groupe d'experts, le Comité a chargé le secrétariat de s'employer à mobiliser des fonds extrabudgétaires à l'appui de ces activités. Il a prié le Président d'informer le Comité exécutif, dès que l'occasion se présenterait, de ses demandes relatives à des travaux complémentaires sur la gestion des ressources.

59. A approuvé la demande du Groupe d'experts de la gestion des ressources tendant à tenir deux sessions supplémentaires pendant sa réunion annuelle, compte tenu de l'importance de la gestion des ressources, de la portée des activités couvertes par le Groupe et de l'utilisation de plus en plus fréquente de la CCNU à l'échelle mondiale. Le Groupe d'experts tient actuellement huit sessions par an et souhaite que ce nombre soit porté à 10. Cette modification prendra effet en 2020.

60. A pris note de la proposition de créer un centre pour la gestion durable des ressources qui serait chargé de coordonner les centres internationaux d'excellence sur la gestion durable des ressources. A demandé au secrétariat de s'employer à mobiliser des fonds extrabudgétaires à l'appui des activités dans ce domaine et a prié le Président de rendre compte au Comité exécutif, dès que l'occasion se présenterait, de ses demandes concernant les centres internationaux d'excellence.

61. A approuvé le Guide de l'application aux énergies solaires de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (ECE/ENERGY/2019/15) et le Guide de l'application aux énergies éoliennes de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (ECE/ENERGY/2019/16) et a pris note de la version mise à jour de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources figurant dans le document ECE/ENERGY/125.

62. A demandé au Groupe d'experts de simplifier et de mettre à jour dans les meilleurs délais les définitions des catégories et sous-catégories de la CCNU puis de publier le document actualisé sous une cote ECE – série « Énergie », dans toutes les langues officielles de l'ONU afin de faciliter sa diffusion et son application au niveau mondial.

63. Prenant note des activités connexes de la CEE relatives à l'utilisation durable des ressources naturelles, le Comité a recommandé de renforcer la collaboration du sous-programme sur l'énergie avec les autres sous-programmes de la CEE. Il a demandé au secrétariat de s'employer à mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui des activités menées dans ce domaine.

64. Notant que la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et le Système de gestion des ressources des Nations Unies s'appliqueraient de plus en plus à la gestion durable des matières premières nécessaires à l'industrie mondiale des batteries, y compris le recyclage et la réutilisation des batteries, a recommandé au Groupe d'experts de la gestion des ressources de renforcer sa coopération avec la Global Battery Alliance (Alliance mondiale des batteries) lancée par le Forum économique mondial, afin d'examiner les problèmes qui se posent en matière de politiques. Il a demandé au secrétariat de s'employer à mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui des activités entreprises dans ce domaine.

#### **D. Efficacité, villes et économie circulaire**

65. Les villes d'aujourd'hui sont au cœur d'une vaste transformation économique qui touche le monde entier. Compte tenu de la rapidité de l'expansion urbaine et du mouvement engagé en faveur d'un modèle « intelligent et durable », les villes pourraient-elles donner l'impulsion nécessaire à la transformation de l'économie circulaire qui permettrait d'atteindre les objectifs du Programme 2030, évitant ainsi les contraintes chroniques liées à la question des ressources ? Tel était l'objet du débat au cours duquel les participants ont tenté de montrer à l'aide d'exemple concrets les avantages d'un urbanisme intégré.

66. Les participants à ce débat ont présenté des moyens de mesurer le degré d'« intelligence » grâce à toutes sortes d'indicateurs clefs de performance, de paramètres de mesure et de méthodes, et à l'aide de technologies numériques telles que les applications géospatiales. Le canton de Genève a fait l'objet d'une étude de cas portant sur la manière dont les données sont collectées, rendues accessibles et utilisées aux fins de la gestion des bâtiments et de l'évaluation des politiques.

#### **E. Groupes d'experts de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable et du méthane provenant des mines de charbon : mandats et plans de travail**

**Document(s) :** ECE/ENERGY/2019/8 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2020-2021 ;  
ECE/ENERGY/2019/9 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2020-2021 ;  
ECE/ENERGY/2019/6 – Plan de travail du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon pour 2020-2021 ;  
ECE/ENERGY/2019/13 – Guide des pratiques optimales pour le captage et l'utilisation du méthane des mines de charbon ;  
ECE/ENERGY/2019/14 – Guide des pratiques optimales pour une gestion efficace du méthane dans le secteur pétrolier et gazier : suivi, notification, vérification et mesures d'atténuation.

67. Au cours de cette séance, les Présidents et Vice-Présidents des trois groupes d'experts ont rendu compte de l'exécution de leurs plans de travail respectifs pour 2018-2019, des activités des bureaux et des principaux faits nouveaux survenus depuis la vingt-septième session.

68. Le Président du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique a également informé le Comité de l'état d'avancement des travaux de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire (ancien Comité du logement et de l'aménagement du territoire), en coopération avec le Groupe de travail 6 de la CEE<sup>2</sup>.

69. À la lumière des débats, le Comité :

### 1. Groupe d'experts de l'efficacité énergétique

70. A noté avec satisfaction les progrès accomplis par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la promotion des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, et a engagé les États membres à continuer de soutenir les activités de l'Équipe spéciale conjointe par un financement extrabudgétaire.

71. A approuvé le mandat modifié de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE pour 2020-2021 et en a prolongé la durée pour une période de deux ans renouvelable (voir ECE/ENERGY/2019/8, annexe).

72. A pris note de l'Initiative sur les bâtiments à haute performance énergétique visant à mettre en œuvre et diffuser les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, et comprenant des centres internationaux d'excellence pour les bâtiments à haute performance énergétique, le réseau mondial du bâtiment (Global Building Network) et des études de cas sur l'application de ces Orientations-cadres (initiative, mandat des centres et critères à respecter pour prétendre à la qualification de centre international d'excellence pour les bâtiments à haute performance énergétique). Il a demandé au secrétariat de s'employer à mobiliser des fonds extrabudgétaires à l'appui des activités dans ce domaine et a prié le Président de rendre compte au Comité exécutif, dès que l'occasion se présenterait, de ses demandes concernant la création de centres internationaux d'excellence.

73. A encouragé les États membres à proposer la candidature d'établissements pour le groupement mondial d'universités faisant partie du réseau mondial du bâtiment et du réseau des institutions locales constituant les centres internationaux d'excellence pour les bâtiments à haute performance énergétique.

74. A noté que la CEE, à sa soixante-huitième session, avait mis l'accent sur le rôle moteur que les villes intelligentes et durables pouvaient jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030 et a constaté que le Conseil économique et social avait pris acte des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments sur recommandation de la CEE. A demandé au secrétariat de collaborer avec les autres commissions régionales pour encourager l'utilisation des Orientations-cadres à l'échelle mondiale.

75. A pris note avec satisfaction des activités de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie et a encouragé les États membres à fournir un appui à cette Équipe spéciale par un financement extrabudgétaire.

76. A pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique dans l'exécution des activités qui lui avaient été confiées et de son plan de travail pour 2018-2019.

<sup>2</sup> Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) encourage le renforcement de la cohérence de la réglementation dans des secteurs spécifiques qui ont une influence considérable sur le développement durable et le renforcement de la résilience face aux dangers naturels et anthropiques.

77. A approuvé la demande du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique relative à la prorogation de son mandat jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi que son plan de travail pour 2020-2021, avec possibilité de prolongation.

## **2. Groupe d'experts de l'énergie renouvelable**

78. A pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable dans l'exécution des activités qui lui avaient été confiées, et de son plan de travail pour 2018-2019.

79. A demandé au Groupe d'experts de l'énergie renouvelable d'examiner si ses partenaires seraient intéressés par le lancement d'un processus de certification/normalisation de la durabilité des biocombustibles solides et/ou l'élaboration de normes techniques pour la fourniture d'hydrogène/de biogaz au réseau gazier, sur la base d'expériences probantes menées dans ce domaine. Il a chargé le secrétariat de s'employer à rechercher un appui financier pour ce processus et a prié le Président de rendre compte au Comité exécutif, dès que l'occasion se présenterait, de ses demandes concernant ce projet.

80. A constaté avec satisfaction que les débats de fond sur les énergies renouvelables avaient aidé les États membres à résoudre certains problèmes et à fixer des priorités pour développer le recours aux énergies renouvelables. Il a demandé au secrétariat de solliciter des fonds auprès des donateurs pour mettre en œuvre ces activités.

81. A chargé le secrétariat de s'efforcer de trouver un financement à l'appui des travaux de mise à jour et des publications sur la situation des énergies renouvelables dans la région de la CEE avec le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI<sup>e</sup> siècle (REN21).

82. A approuvé la demande du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable relative à la prorogation de son mandat jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi que son plan de travail pour 2020-2021, avec possibilité de prolongation.

## **3. Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon**

83. A pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon dans l'exécution des activités qui lui avaient été confiées et de son plan de travail pour 2018-2019.

84. A pris note avec satisfaction du rôle actif joué par le Groupe d'experts et de sa collaboration efficace avec les centres internationaux d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon et s'est dit favorable à l'élargissement de leur réseau à d'autres pays que la Pologne et la Chine. Le Comité a encouragé le secrétariat à collaborer étroitement avec toutes les parties intéressées en vue de la création de tels centres dans les lieux qui s'y prêtent dans le monde entier.

85. A approuvé les efforts faits par le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon pour mettre en place des projets extrabudgétaires avec les centres internationaux d'excellence existants afin de permettre une supervision appropriée des centres, notamment en coordonnant les activités et en veillant à ce que les projets correspondent aux besoins et au plan de travail du Groupe d'experts. Il a demandé au secrétariat de s'efforcer de mobiliser des fonds extrabudgétaires à l'appui des activités menées dans ce domaine et a prié le Président de rendre compte de sa demande au Comité exécutif, dès que l'occasion se présenterait.

86. A noté avec satisfaction que le Guide des pratiques optimales pour le captage et l'utilisation du méthane des mines de charbon (ECE/ENERGY/2019/13) était terminé, a approuvé ce document et a demandé aux groupes d'experts intéressés de s'associer, avec l'appui du secrétariat, aux activités de diffusion, comme prévu dans leurs plans de travail respectifs.

87. A approuvé la demande du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon relative à la prorogation de son mandat jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi que son plan de travail pour 2020-2021, avec possibilité de prolongation.

## VII. Égalité des sexes et énergie (point 6 de l'ordre du jour)

88. L'égalité des sexes (objectif de développement durable 5) fait partie intégrante des activités de l'Organisation des Nations Unies. Un groupe multipartite a examiné le rôle de premier plan que jouent les femmes entrepreneurs dans le changement en profondeur des systèmes dans leur région ou leur communauté et la manière dont elles surmontent deux défis majeurs en matière d'égalité des sexes, à savoir l'accès limité aux ressources financières et productives et la stigmatisation au sein de la famille. Les observations ont porté sur l'importance de l'égalité des sexes et sur la manière dont les initiatives régionales visant à promouvoir les applications des énergies renouvelables et de nouveaux modèles commerciaux ont permis de transformer ce potentiel inexploité et de réduire nettement les disparités entre les sexes dans le domaine de l'énergie.

89. Le Comité a pris note du dialogue consacré à la question de l'égalité des sexes et de l'énergie, et a demandé à être informé régulièrement de la manière dont les activités en faveur de l'égalité hommes-femmes sont intégrées dans les travaux du sous-programme sur l'énergie durable.

## VIII. Activités régionales de sensibilisation et de collaboration (point 7 de l'ordre du jour)

### A. Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale

**Document(s) :** ECE/ENERGY/2019/18 – Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable.

90. Le Comité a été informé des faits nouveaux survenus en matière de services consultatifs régionaux depuis sa dernière session. Le compte rendu a porté en particulier sur la coopération avec d'autres parties prenantes dans la région.

91. Le Comité a pris note du document ECE/ENERGY/2019/18, a souligné l'importance des services consultatifs régionaux et des activités de renforcement des capacités pour son action et a demandé qu'il lui soit fait rapport sur ces services à sa vingt-neuvième session.

### B. Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement

92. Le Comité a été informé de l'état d'avancement des projets extrabudgétaires et des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement portés à son attention depuis sa dernière session.

93. Le Comité a pris note d'un projet sur la résilience et la protection des infrastructures critiques contre les catastrophes naturelles ou dues à l'homme mené conjointement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il a remercié l'OSCE de l'avoir invité à devenir un partenaire institutionnel de ce projet, a accepté d'en appuyer la mise en œuvre et a prié le Président de rendre compte de ses demandes au Comité exécutif lorsqu'il en aurait l'occasion.

### C. Forum international sur l'énergie au service du développement durable

94. Le Comité a été informé des préparatifs du dixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Thaïlande, qui se tiendrait à Bangkok les 7 et 8 octobre 2019, juste avant la deuxième session du Comité de l'énergie de la CESAP. L'objectif était d'examiner les solutions concrètes et efficaces que les pays pourraient appliquer sur la question de l'énergie au service du développement durable et de contribuer

à l'élaboration du programme de travail du sous-programme sur l'énergie durable de la CEE.

95. La discussion a également porté sur le onzième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui serait sans doute accueilli par la Géorgie en 2020.

96. À la lumière des débats, le Comité :

97. A remercié la CESAP d'accueillir le dixième Forum international sur l'énergie au service du développement durable et a invité les États membres à y participer et à en diffuser les résultats.

98. A remercié la Géorgie de sa proposition d'accueillir le onzième Forum international, a chargé le secrétariat d'en engager les préparatifs en collaboration avec les autres commissions régionales et les partenaires intéressés, et a encouragé les pays et les experts à y participer.

99. Comme par le passé, a approuvé la collaboration avec les autres commissions régionales, le Groupe de la Banque mondiale, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l'initiative Énergie durable pour tous, la Charte internationale de l'énergie et le réseau REN21 pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'énergie et les cibles correspondantes, et a demandé au secrétariat de s'efforcer de trouver des financements pour ces activités sur la durée.

100. A encouragé le secrétariat à travailler avec d'autres organisations et groupes présentant un intérêt pour les activités de la CEE dans le domaine de l'énergie en vue d'obtenir une couverture complète des données et analyses pertinentes, notamment par une collaboration approfondie avec des entités comprenant des organisations intergouvernementales ou des organisations du secteur de l'industrie ou de la société civile.

101. A apporté son appui à la participation continue de la CEE aux travaux d'ONU-Énergie et à l'équipe spéciale chargée de l'objectif de développement durable 7.

## **IX. Travaux futurs du Comité de l'énergie durable (point 8 de l'ordre du jour)**

### **A. Examen des résultats et de la planification du sous-programme**

**Document(s) :** ECE/ENERGY/2019/3 – Projet de programme de travail correspondant au sous-programme sur l'énergie durable pour 2020 ;  
ECE/ENERGY/2019/12 – Projet de règlement intérieur du Comité de l'énergie durable.

102. Compte tenu du passage à un exercice budgétaire annuel à compter de 2020, le Comité a été informé de certains changements dans l'élaboration de la proposition de budget pour 2020 et pour 2021 et des répercussions que ces changements auraient sur les activités du sous-programme.

103. Le Comité a été invité à donner des indications concernant l'orientation future de son programme de travail et l'amélioration du rôle et de l'efficacité de ses organes subsidiaires à l'appui de la réalisation des résultats escomptés, en vue d'accélérer la fourniture d'énergie dans l'optique du développement durable.

104. Après examen du projet de règlement intérieur établi conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE adoptées par la Commission économique pour l'Europe (ECE/ENERGY/2019/12), le Comité :

105. A adopté le projet de programme de travail correspondant au sous-programme sur l'énergie durable pour 2020 (ECE/ENERGY/2019/3) et a recommandé de le soumettre au Comité exécutif pour approbation ultérieure. Il a demandé qu'un projet de programme de travail du sous-programme sur l'énergie durable pour 2021 lui soit soumis pour adoption à sa prochaine session.



106. A demandé au secrétariat, agissant en coopération avec le Bureau, de parachever le projet de règlement intérieur du Comité (ECE/ENERGY/2019/12) conformément aux recommandations formulées à la session en cours et de le lui présenter pour approbation à sa session suivante. Ce document devrait prendre en considération : a) la relation entre le Comité de l'énergie durable et ses organes subsidiaires ; b) le rôle de leurs bureaux respectifs et la procédure de désignation ; c) la possibilité de prendre des décisions et de prendre position entre les sessions ; et d) la prise de décisions en cas de désaccord.

107. En attendant d'avoir approuvé le règlement intérieur, le Comité est convenu que le Bureau pouvait faire des propositions et donner entre les sessions des avis au secrétariat sur des sujets précis que le Comité aurait identifiés lors d'une session, comme c'est déjà le cas pour les projets qu'il supervise. Ces propositions et ces avis devraient faire l'objet d'un compte rendu. Il a demandé à être informé de toute nouvelle prise de position à la session qui suit. À cet égard, le Comité a décidé que les sujets en question étaient les suivants : i) les décisions relatives au projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable », ii) la formulation de recommandations pour les initiatives mentionnées à l'alinéa c) du paragraphe 24 ci-dessus, et iii) toute décision éventuelle nécessaire relative à un financement extrabudgétaire intéressant son programme de travail.

108. A pris acte du travail accompli par les groupes d'experts pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs à l'énergie. Il a demandé que, dans les mandats et les plans de travail futurs des organes subsidiaires, une attention particulière soit accordée aux activités conjointes intersectorielles menées tant au niveau des gouvernements qu'au sein de la CEE en vue de traiter les problèmes énergétiques interdépendants ; il a aussi demandé que soient envisagés des partenariats susceptibles de favoriser le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience et d'enseignements.

109. A remercié tous les acteurs non étatiques pour leur contribution continue aux travaux du sous-programme sur l'énergie durable et a réitéré son souhait de faire participer ces acteurs à ses activités et à ses réunions.

110. A demandé au secrétariat d'engager les préparatifs de sa vingt-neuvième session, qui se tiendrait du 25 au 27 novembre 2020 à Genève, et notamment d'élaborer un projet d'ordre du jour, un projet de rapport et tous les documents connexes nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme sur l'énergie durable de la CEE pour 2020-2021, ainsi que les plans de travail de ses six organes subsidiaires. Il a décidé que ses réunions pourraient également avoir lieu en dehors de Genève, sans entraîner de dépenses pour le secrétariat, si un pays souhaitait les accueillir.

## B. Approbation de documents

**Document(s) :** ECE/ENERGY/2019/4 – Calendrier provisoire des réunions pour 2020 ;  
ECE/ENERGY/2019/5 – Versions révisées des calendriers des publications pour 2019 et 2020 et projet de calendrier des publications pour 2021.

111. Le Comité a pris connaissance de deux documents ayant pour objet d'appuyer des domaines d'activité définis antérieurement, notamment le document ECE/ENERGY/2019/5, qui contient les modifications apportées aux plans des publications déjà approuvés pour 2019 et 2020 ainsi que le projet de plan des publications pour 2021.

112. À la lumière des débats, le Comité :

113. A approuvé le calendrier provisoire des réunions pour 2020 (ECE/ENERGY/2019/4) ainsi que les versions révisées des plans des publications pour 2019 et 2020 et le projet de plan des publications pour 2021 (ECE/ENERGY/2019/5) tenant compte des modifications demandées comme indiqué dans l'annexe.

114. A de nouveau demandé aux États membres de la CEE et aux autres participants à la session de désigner à l'intention du secrétariat des experts pouvant faire fonction de coordonnateurs.

### C. Questions diverses

115. Le Comité a demandé que les paragraphes 82 et 85 du rapport sur les travaux de sa vingt-septième session (ECE/ENERGY/119) soient modifiés comme suit :

82. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport sur les services consultatifs régionaux, les projets extrabudgétaires et les projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement depuis sa dernière session. Le rapport a mis l'accent sur les questions relatives à l'égalité femmes-hommes, sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la politique énergétique, et sur la coopération avec d'autres parties prenantes.

85. A appuyé les activités non génératrices de recettes qui ne font pas obstacle aux réalisations du plan de travail technique en vue d'élaborer des recommandations de politique générale tenant compte de la problématique hommes-femmes afin de garantir l'égalité des sexes dans l'accès à l'énergie durable, la participation à la prise de décisions et à la gestion dans le secteur de l'énergie et les secteurs connexes, les possibilités d'emploi et de carrière dans les pays en transition et les travaux engagés dans le cadre du renforcement des capacités dans les pays en transition, et a recommandé que les services consultatifs régionaux poursuivent leurs travaux liés aux engagements pris au niveau national pour atteindre l'objectif de développement durable 7 dans la région de la CEE. Il a demandé qu'un point de l'ordre du jour soit consacré à la question de l'égalité des sexes à sa vingt-huitième session.

### D. Adoption du rapport et clôture de la session

**Document(s) :** ECE/ENERGY/123 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa vingt-huitième session.

116. Le Président a résumé les principales décisions, conclusions et recommandations du Comité.

117. Le Comité a adopté le rapport de sa vingt-huitième session (ECE/ENERGY/123), sous réserve des modifications rédactionnelles et de mise en page nécessaires.

118. La vingt-huitième session a été levée le 27 septembre 2019 à 17 h 5.

---